

Le projet d'une Route accessible Pour une concentration des investissements en vue d'accroître l'accessibilité aux personnes à capacité physique restreinte

Jean-François Lavoie

Volume 22, numéro 3, automne 2003

L'accessibilité, une conquête inachevée

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1071343ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1071343ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0712-8657 (imprimé)

1923-2705 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lavoie, J.-F. (2003). Le projet d'une Route accessible : pour une concentration des investissements en vue d'accroître l'accessibilité aux personnes à capacité physique restreinte. *Téoros*, 22(3), 20–23. <https://doi.org/10.7202/1071343ar>



Le projet d'une Route accessible

Pour une concentration des investissements en vue d'accroître l'accessibilité aux personnes à capacité physique restreinte

Jean-François Lavoie

Depuis 1979, Kéroul¹ travaille à sensibiliser les différents intervenants touristiques au potentiel du marché des personnes à capacité physique restreinte. Bien que la demande de cette clientèle pour des produits et services touristiques devienne indéniable, plusieurs intervenants ne se montrent toujours pas convaincus de la rentabilité ou de la nécessité d'offrir des infrastructures d'accueil ou des services adaptés aux besoins de ce segment de marché qui représente près de 15 % de la population des pays industrialisés. Une sensibilisation accrue face aux besoins des personnes à capacité physique restreinte pourrait permettre au Québec et au Canada de se positionner comme leader dans un marché des plus prometteurs. Mais encore faut-il que l'industrie touristique soit en mesure de répondre à la demande de façon satisfaisante et rentable. Qu'en est-il de la situation au Québec, au Canada ? Les hôteliers, les transporteurs, les restaurateurs, les gestionnaires d'attrails touristiques et culturels disposent-ils des outils nécessaires pour accueillir et servir convenablement la clientèle à capacité physique restreinte ? Ne devrait-on pas concentrer les investissements pour qu'en résulte une plus grande efficacité ? Le projet d'une Route accessible répond à cette préoccupation.

Une définition des personnes à capacité physique restreinte

Les sources statistiques consultées, tant à l'échelle nationale qu'internationale, diffèrent dans leur façon de quantifier le

segment des personnes à capacité physique restreinte ; de là proviennent quelques divergences entre les pays.

Par ailleurs, indépendamment de la méthode de collecte des données, la définition de la personne handicapée est le facteur qui contribue le plus à la disparité entre les pays. Règle générale, le mode de dépistage se base sur les déficiences ou sur les incapacités. En accord avec la classification internationale des handicaps, les termes déficience et incapacité sont définis ainsi par les Nations Unies (1992) :

Incapacité : Une réduction résultant d'une déficience partielle ou totale de la capacité d'accomplir une activité de la façon ou dans les limites considérées comme normales pour un être humain. Ce terme s'applique à une limitation fonctionnelle ou à une restriction de l'activité causée par une déficience. Les incapacités sont des descriptions de troubles fonctionnels affectant une personne.

Déficience : Toute perte de substance ou anomalie d'une structure ou fonction psychologique, physiologique ou anatomique ; les déficiences sont des troubles d'un organe incluant une défectuosité ou la perte d'un membre, d'un organe ou autre structure corporelle ainsi qu'une défectuosité ou la perte d'une fonction mentale.

Selon Kéroul, les personnes à capacité physique restreinte sont celles :

1. qui ont de la difficulté à se déplacer de façon temporaire ou permanente

en raison par exemple de leur taille, de leur état physique ou d'une déficience par suite d'une maladie ou d'un accident et qui, de ce fait, se déplacent en fauteuil roulant ou à l'aide de béquilles ou d'une canne ;

2. qui ont une déficience visuelle ou auditive ;
3. qui ne sont pas en mesure de fournir un grand effort physique, par exemple les gens obèses, les femmes enceintes, certaines personnes âgées et les personnes souffrant d'arthrite ou ayant des problèmes cardiaques².

Le tourisme

Le secteur du tourisme est considéré comme « chef de file » en matière de croissance économique et de création d'emploi et ce, aussi bien dans l'économie canadienne que mondiale. La croissance de l'industrie touristique n'est plus à démontrer : avec la technologie de l'information et les télécommunications, le tourisme se positionne comme l'un des trois secteurs d'activités les plus importants en ce début de millénaire (OMT, 1999). La concurrence se faisant de plus en plus vive (et la mondialisation abolissant les frontières géographiques), le développement de nouvelles clientèles constitue un enjeu économique de taille pour l'activité touristique.

Les personnes à capacité physique restreinte représentent environ 15 % de l'ensemble de la population canadienne (et des pays industrialisés) et près de 80 % de ce segment de population seraient aptes à voyager, à condition de pouvoir profiter



de services et d'installations adaptés à leurs besoins. Ce sont là les principales conclusions d'une première enquête commandée par Kéroul en 1995 : *Le tourisme des personnes à capacité physique restreinte; un marché à connaître et à développer*. Sur le plan économique, cela représente des retombées importantes pour l'industrie touristique. Mais, pour de multiples raisons, ce n'est qu'une faible proportion de ces personnes qui peuvent combler un tel besoin de découverte. Les principales barrières que rencontre une personne à capacité physique restreinte sont essentiellement liées à des installations inadéquates limitant les déplacements et l'accès aux infrastructures touristiques d'une région. Il existe également des barrières psychologiques ; par exemple, un voyageur à capacité physique restreinte peut avoir l'impression que la majorité des destinations touristiques ne sont pas sensibilisées à ses besoins.

Le vieillissement de la population

Une tendance lourde incontournable pour les intervenants de l'industrie du tourisme concerne le vieillissement de la population. Au Québec, les personnes de 65 ans et plus ont représenté seulement 5 % de la population pendant près de la moitié du siècle, puis cette proportion s'est mise à augmenter rapidement. Elle dépasse en effet aujourd'hui les 12 % et devrait se situer à 18 % en 2016 et à 23 % en 2026, jusqu'à atteindre 27 % en 2046 (Institut de la statistique, 1999).

Un nombre croissant de personnes seront ainsi appelées à connaître au cours de leur existence des limitations ou des incapacités qui viendront réduire leur mobilité. De fait, les probabilités d'avoir une incapacité croissent avec l'âge : au Québec, un peu plus de 43 % des personnes qui ont indiqué avoir une incapacité sont âgées de plus de 65 ans (OPHQ, 1999). Cette incapacité varie évidemment et il serait faux d'affirmer que toutes les personnes âgées vivent avec un handicap. Par contre, on observe que la mobilité diminue avec l'âge et que certaines attentions ou aides spéciales deviennent appréciées, voire nécessaires.

Cette tendance lourde résulte en grande partie du vieillissement des membres de la génération du baby-boom, associé à des taux de fertilité et de mortalité peu élevés. Les baby-boomers ont bouleversé les modèles de consommation et le tourisme ne fait pas exception. Plusieurs d'entre eux ont maintenant du temps et de l'argent et ils en profiteront de plus en plus. Une étude de l'Institut de la statistique du Québec (1999) révèle que les ménages de 55 à 59 ans consacrent 8,5 % de leurs dépenses de consommation aux loisirs, comparativement à 7,7 % pour les moins de 50 ans. Ces baby-boomers continueront de représenter une force appréciable en tant que consommateurs de produits touristiques.

État de la situation de l'accessibilité des établissements touristiques et culturels

À ce jour, Kéroul et ses partenaires ont évalué le niveau d'accessibilité de plus de 5 500 établissements touristiques et culturels québécois (tableau 1). Le guide *Québec accessible*, publié par Kéroul depuis 1989, répertorie plus de 1 800 établissements qui répondent, en totalité ou en partie, aux besoins des personnes à capacité physique restreinte. De ce nombre, 365 sont adaptés, c'est-à-dire qu'ils répondent à tous les critères d'accessibilité

établis par Kéroul. Inspirées du Code de construction du Québec – Chapitre 1, Bâtiment, et du Code national du bâtiment – Canada 1995 (modifié), les normes de Kéroul sont le fruit d'études dirigées, de consultations auprès de différents organismes de personnes handicapées, d'expériences vécues et d'analyses réalisées par l'organisme depuis près de 25 ans.

En plus des endroits adaptés, on trouve plus de 1 400 établissements cotés « partiellement accessibles » aux personnes à capacité physique restreinte. Plusieurs d'entre eux pourraient obtenir la cote « adapté » s'ils effectuaient de légères transformations à leurs équipements et à leurs infrastructures d'accueil.

Le concept d'une Route accessible : un projet qui vise à concentrer les investissements

Dans un monde idéal, tous les établissements touristiques et tous les moyens de transport seraient adaptés aux besoins des personnes à capacité physique restreinte. La réalité étant tout autre, comment pouvons-nous arriver à nous rapprocher d'un monde idéal dans un contexte économique peu favorable aux investissements « sociaux » ? Selon nous, la concentration des investissements représente une avenue logique et rentable.

Secteur d'activités	ADAPTÉ	PARTIELLEMENT ACCESSIBLE	NON ACCESSIBLE	Total
Hébergement (excluant les terrains de camping)	97	328	2748	3173
Terrains de camping	5	24	491	520
Restauration	139	747	352	1238
Attraits touristiques et culturels	134	379	172	685
Autres services touristiques	0	15	2	17
Total	375	1 493	3 765	5 633
	1 868		3 765	
	33 % des établissements évalués par Kéroul sont adaptés ou partiellement accessibles		67 % des établissements évalués par Kéroul sont non accessibles	

Source : Kéroul, 2002.



Devenir handicapé à la suite d'une maladie ou d'un accident ne signifie pas forcément que l'on voudra changer son cercle d'amis en s'entourant exclusivement de personnes vivant les mêmes réalités. Les parents, les enfants, les amis seront encore, dans la plupart des cas, ceux avec qui la personne handicapée désirera passer la majeure partie de son temps, la période des vacances ne faisant pas exception à cette règle. Quand une personne devient handicapée, c'est tout son entourage qui doit vivre avec les contraintes liées aux problèmes d'accessibilité des lieux et des activités.

Le projet de développer une *Route accessible* est né d'un constat fort important tiré de la plus récente étude de Kéroul sur les comportements touristiques des personnes à capacité physique restreinte (2000) : lors de leur dernier voyage, 82 % des personnes interrogées étaient seules à avoir un handicap au sein de leur groupe (famille, amis, collègues). Selon cette étude, la tendance n'est pas aux voyages organisés qui réunissent plusieurs personnes à capacité physique restreinte.

Handicapés ou non, lors d'un voyage d'agrément, la plupart des gens préfèrent avoir la latitude de choisir la destination, les choses à voir, les activités à pratiquer, le moyen de transport à utiliser, le type d'hébergement, la durée du déplacement, etc.

Ayant comme prémisses l'autonomie des personnes à capacité physique restreinte et de leurs proches, la *Route accessible* contribuerait ainsi à concentrer les investissements en regroupant sur un même itinéraire (tronçons), des intervenants touristiques « adaptés » provenant des secteurs du transport, de l'hébergement, de la restauration, des attraits touristiques et culturels. Le but ultime de ce projet est de permettre à cette clientèle de découvrir le Québec en empruntant une route dont les établissements seront accessibles et où les hôtes seront accueillants. La *Route accessible* permet d'encourager les intervenants qui auront fait des efforts pour se rendre accessibles tout en offrant aux personnes à capacité physique restreinte la garantie qu'elles pourront voyager sans obstacles, dans des endroits reconnus et certifiés. Ce projet se

veut également un incitatif aux gestionnaires pour qu'ils puissent constater le potentiel économique découlant de l'adaptation de leurs activités, de leurs équipements et de leurs infrastructures d'accueil.

Évolution du projet

En février 2003, Kéroul a présenté le projet de *Route accessible canadienne* à la Commission canadienne du tourisme (CCT) dans le cadre de son programme des Clubs de produits. Ce programme d'aide financière a été mis sur pied en vue de mettre au point de nouveaux produits ou d'améliorer la qualité de produits actifs et ce, en favorisant les partenariats formés d'intervenants de l'industrie du tourisme. Bien que le projet présenté avait une portée pan-canadienne et répondait à plusieurs critères d'admissibilité, tant par sa nature que par les ententes de partenariat conclues entre Kéroul et différents intervenants de l'industrie touristique, Kéroul apprenait dans une lettre reçue le 19 mars 2003 que le projet tel que présenté n'avait pas été accepté. Toutefois, reconnaissant le potentiel important d'un tel concept et reconnaissant l'importance du marché et de la valeur de positionner le Canada comme destination accessible, la CCT a remis le projet à son département du « Développement de l'industrie » pour révision et elle devait revenir avec des propositions sous peu...

Après quelques mois d'attente d'une réponse, le 20 juin 2003, Kéroul a écrit une nouvelle lettre à la CCT pour savoir où en était la révision du projet de *Route accessible canadienne*. Une dizaine de jours plus tard, Kéroul a reçu une réponse aussi surprenante que décevante : ayant déjà établi un plan de travail pour l'année 2004, la CCT n'était pas en mesure de donner suite au projet.

Partenariat québécois

Le projet d'une *Route accessible canadienne* proposé à la Commission canadienne du tourisme dans le cadre de son programme des Clubs de produits a été modifié et adapté en vue d'être présenté

aux ministères provinciaux avec qui Kéroul travaille depuis plusieurs années.

En effet, Kéroul et ses principaux collaborateurs gouvernementaux – Tourisme Québec, le ministère de la Culture et des Communications, le ministère des Transports – voient dans la *Route accessible* un projet rassembleur susceptible de favoriser une collaboration interministérielle, organisée et durable, pour le développement des services offerts aux personnes à capacité physique restreinte. Le projet sera présenté à la rencontre interministérielle convoquée par le secrétaire général du gouvernement qui se tiendra à Québec à l'hiver 2004.

5 ans : 1 500 km « accessibles »

Compte tenu de l'expertise développée par Kéroul au Québec en matière d'accessibilité et des données recueillies au fil des ans, le projet d'une *Route accessible* commencerait avec le tronçon Québec–Montréal–Gatineau (tableau 2). Ce premier tronçon permettrait de recueillir de précieuses indications sur les défis auxquels il faudrait faire face pour étendre le projet à l'ensemble du Québec et aux autres provinces canadiennes. Ce projet-pilote favoriserait également la création d'un modèle de maillage entre les différents intervenants touristiques, modèle qu'il serait possible de reproduire et d'adapter par la suite. Des circuits thématiques viendraient se greffer à la *Route accessible* en tenant compte des besoins des familles, des couples et des groupes d'amis.

Fonds d'adaptation des équipements et des infrastructures d'accueil

À moyen terme, quand les besoins financiers seront mieux connus, Kéroul prévoit, dans un partenariat public-privé, créer un fonds qui aiderait les intervenants situés le long de la *Route accessible* à adapter leurs équipements et leurs infrastructures d'accueil.

En conclusion, nous pouvons dire que le tourisme est un plaisir, une démarche d'enrichissement personnel. Dans nos sociétés développées, l'accès aux lieux touristiques



TABEAU 2
Sommaire du plan d'action de la Route accessible (objectifs)

AN 1	<ul style="list-style-type: none"> • Projet-pilote (18 mois) : pouvoir garantir aux personnes à capacité physique restreinte un tronçon de la Route accessible de 500 km capable de répondre à leurs besoins particuliers lors de déplacements touristiques et d'affaires (Québec – Montréal – Gatineau) • Créer un fonds, dans un partenariat public-privé, pour aider les intervenants situés le long de la Route accessible à adapter leurs équipements et leurs infrastructures d'accueil • Proposer aux usagers de la Route accessible 5 circuits thématiques adaptés (tourisme et culture) • Accroître de 10 % le nombre d'établissements touristiques et culturels cotés « adaptés » par Kéroul (de 377 à 415) • Mettre en place un projet de signalisation touristique
AN 2	<ul style="list-style-type: none"> • Finaliser le projet-pilote dans la première moitié de l'an 2 et faire un bilan des résultats obtenus • Accroître de 10 % le nombre d'établissements touristiques et culturels cotés « adaptés » par Kéroul (de 415 à 457) • Poursuivre le tracé de la Route accessible sur une distance de 200 km • Proposer aux usagers de la Route accessible 3 nouveaux circuits thématiques adaptés (tourisme et culture) • Poursuivre la mise en place du projet de signalisation touristique
AN 3	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître de 15 % le nombre d'établissements touristiques et culturels cotés « adaptés » par Kéroul (de 457 à 526)* • Poursuivre le tracé de la Route accessible sur une distance de 200 km • Proposer aux usagers de la Route accessible 2 nouveaux circuits thématiques adaptés (tourisme et culture) • Faire le diagnostic du niveau d'accessibilité des établissements touristiques et culturels des Provinces Maritimes
AN 4	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître de 15 % le nombre d'établissements touristiques et culturels cotés « adaptés » par Kéroul (de 526 à 605)* • Poursuivre le tracé du volet québécois de la Route accessible sur une distance de 300 km
AN 5	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître de 20 % le nombre d'établissements touristiques et culturels cotés « adaptés » par Kéroul (de 605 à 726)* • Poursuivre et terminer le tracé de la Route accessible « québécoise » (Total de 1 500 km)*

* Les astérisques renvoient au fonds d'aide qui sera mis en place dès la première année du projet.

et culturels favorise l'épanouissement de soi et l'accroissement de la qualité de vie. Pour un grand nombre de personnes handicapées et leurs proches, l'intégration sociale passe par une participation active à la vie culturelle et touristique. Le projet de Route accessible vise l'atteinte d'un tel objectif en apportant une dimension économique importante à la question de l'accessibilité. Afin que le projet réponde tant aux besoins de la clientèle qu'aux attentes des gestionnaires, le travail devra se faire simultanément sur l'offre et sur la demande. Le marché des personnes à capacité physique restreinte étant réel et en croissance, ce projet, qui vise à concentrer les investissements, aura des retombées aussi importantes que les efforts de promotion qui seront faits pour informer la clientèle.

Avec le phénomène du vieillissement de la population, le Québec et le Canada ne devraient-ils pas prendre avantage de la situation en se donnant comme objectif de devenir « la » destination accessible mondiale ?

Jean-François Lavoie est coordonnateur au développement et à la commercialisation à Kéroul.

Notes

- 1 Organisme québécois à but non lucratif qui informe, représente et fait la promotion du tourisme et de la culture accessibles.
- 2 Tiré des règlements généraux de Kéroul.

Bibliographie

- Institut de la statistique du Québec (1999), Perspectives démographiques du Québec et de ses régions.
- Kéroul (1995), *Le tourisme des personnes à capacité physique restreinte ; un marché à connaître et à développer*.
- Kéroul (2002), *Québec accessible : Guide des établissements culturels et touristiques accessibles aux personnes à capacité physique restreinte*.
- Kéroul (2000), *Un marché en croissance : Comportements touristiques des personnes à capacité physique restreinte au Canada*.
- Kéroul (2000), *Vers un tourisme accessible aux personnes à capacité physique restreinte*, avril.
- Nations unies (1992), *Recueil de statistiques sur les incapacités*, New York.
- OPHQ (1999), *Estimations basées sur les données du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec*.
- Organisation mondiale du tourisme (1999), *Les faits saillants 1999*, mai.